



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

<u>Affiché au siège de la CAGB le :</u> 12/09/2013	Séance du jeudi 5 septembre 2013 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	<u>Visé par :</u> Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 28 mars 2013, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 05/09/2013 à 17h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 24/05/13 et 06/06/13

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Jean-Pierre TAILLARD comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Bureau des 24 mai et 6 juin 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R. 1.1.7 - Remise gracieuse - Régie des aires d'accueil des gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de remise gracieuse de décharge de responsabilité, émanant du régisseur Fabrice BAUD.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.1 - Constitution d'une provision pour garantie d'emprunt

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la constitution d'une provision pour garantie d'emprunt de 147 608,67 € au titre de l'exercice 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence habitat (septembre 2013)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les deux demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par Habitat 25 pour un montant total de 552 922,00 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.3 - Convention de groupement de commandes - Acquisition de logiciels pour la dématérialisation des documents et de procédures administratives

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB, le Conseil Général du Doubs et le Conseil Régional de Franche-Comté pour l'acquisition de logiciels destinés à la dématérialisation des documents et des procédures administratives,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.4 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour la location de matériels événementiels

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour la location de matériels événementiels,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.5 - Attribution d'une subvention à l'association « Vaincre la mucoviscidose »

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 300 € à l'association « Vaincre la mucoviscidose ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.6 - Attribution d'une subvention à l'Amicale à la mémoire du groupe de résistance Guy Mocquet

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 1 000 € à l'Amicale à la mémoire du groupe de résistance Guy Mocquet permettant la construction d'une stèle complémentaire au monument du rocher de Valmy.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement, dans le cadre des dispositions des articles 3-2 et 3-3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :
 - d'un agent non titulaire sur le poste de Technicien Optimisation et Logistique à temps complet,
 - d'un agent non titulaire sur le poste de Technicien Sécurité Informatique à temps complet,
 - d'un agent non titulaire sur le poste de Responsable Assistance et Maintenance Informatique à temps complet,
 - d'un agent non titulaire sur le poste de Contrôleur Qualité à temps complet,
 - d'un agent non titulaire sur le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps complet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R. 7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 8 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 48 044 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.2 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2013, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil des gens du voyage,
- d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2013, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.7 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour l'élaboration d'un Plan Stratégique Local Global

A l'unanimité, sous réserve du vote BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation d'une étude intitulée « Elaboration d'un Plan Stratégique Local Global en vue du Contrat Urbain Global »,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R. 3.1 - Zone des Portes de Vesoul - Acquisition d'un bien 112 rue de Vesoul à Besançon

MM. DEMESMAY et GOVIGNAUX ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la rétrocession de l'EPF à la CAGB de la propriété située 112 rue de Vesoul à Besançon, cadastrée OR 127 et OR 79 pour un montant estimé à 282 173,35 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et autres documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - Zone des Portes de Vesoul - Acquisition d'un bien 5 chemin des Gravier Blancs à Besançon

MM. DEMESMAY et GOVIGNAUX ne prennent pas part vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la rétrocession de l'EPF à la CAGB de la propriété située 5 Chemin des Gravier Blancs à Besançon, cadastrée OP 72 pour un montant estimé à 420 470,43 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et autres documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.3 - Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne et Franche-Comté (PGI) - Participation financière à la journée du 2 octobre 2013

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB sous forme d'une subvention à hauteur de 2 000 € aux « Rencontres dédiées à l'innovation sur le marché des Seniors » organisées par le PGI et qui se dérouleront le 2 octobre 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Organisation d'un séminaire scientifique par l'Institut FEMTO-ST

MM. BODIN et FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière, à hauteur de 4 000 € sous forme d'une subvention, de la CAGB à FEMTO-ST pour l'organisation d'un séminaire scientifique.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.5 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellences - Aide à l'Incubateur de Franche-Comté pour la valorisation de projets innovants

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € en faveur de l'Incubateur d'Entreprises Innovantes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de cette subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du Bureau du 5 septembre

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.7, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.7), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.7)

Etaient absents : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : JP. MARTIN, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.7), JY. PRALON, Y. GUYEN, A. BLESSEMAILLE

Mandataires : M. FELT, F. PRESSE (à partir du rapport 1.1.7), F. MONNEUR, JC. ROY, B. MOYSE

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 5 septembre 2013

Au Grand Besançon

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Bureau
Séance du jeudi 5 septembre 2013

- : - : - : - : - : - : -

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
--

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 24 mai 2013 et 6 juin 2013
--

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à tous. Concernant l'ordre du jour, nous procéderons à quelques modifications, si vous le voulez bien. Vous avez un document sur table.

Je nomme Jean-Pierre TAILLARD comme secrétaire de séance.

Y a-t-il des observations par rapport aux PV des deux derniers Bureaux ?

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC
--

Finances

Rapport n°1.1.7 - Remise gracieuse - Régie des aires d'accueil des gens du voyage

M. BAULIEU.- Ce rapport se trouve en page 39. Vous en avez tous pris connaissance. C'est le principe sur lequel nous souhaitons que chacun puisse s'exprimer librement, le montant n'étant pas une somme colossale. Il s'agit d'une proposition de remise gracieuse dans la régie des aires d'accueil des gens du voyage.

Vous avez peut-être des éléments ou des opinions sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose que nous adoptions ce rapport. Ce rapport est donc adopté.

Nous pouvons passer au rapport suivant et faire entrer les collaborateurs.

M. BAULIEU.- Dans la mesure où il n'y a pas de commentaire sur ce sujet, sous l'autorité du Président, le rapport est adopté.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Ce rapport se situe en page 13. Jusqu'à présent, nous avons une provision pour la société foncière Habitat et Humanisme, organisme privé sans apport de capitaux publics. En juin 2012, nous avons également garanti un emprunt de la société Axentia pour un foyer d'hébergement pour adultes handicapés route d'Avanne à Besançon. Au titre de cette garantie d'emprunt, nous devons passer une provision de 147 608,67 € pour l'exercice 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est Axentia ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Cette filiale de la Caisse d'Épargne est une entreprise sociale pour l'habitat.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est assez surprenant qu'une filiale de la Caisse d'Épargne fasse un emprunt. Sont-ils ceux qui construisent pour les APF ? Qui sont ces gens ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Nous leur avons déjà accordé la garantie d'emprunt, nous passons ici uniquement la provision.

M. BAULIEU.- En effet, la garantie d'emprunt est notre pratique générale à l'égard de ce type d'habitat ou de construction. Compte tenu de la nature juridique de la société, nous aurions presque dû ajouter en même temps cette provision.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Nous ne connaissons pas le montant et nous ne devons pas provisionner en 2012.

M. BAULIEU.- Nous passons donc la provision aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est surprenant qu'une filiale de la Caisse d'Épargne, donc d'une banque, qui a d'ailleurs peut-être prêté de l'argent, nous demande de garantir.

M. BAULIEU.- Cela dit, elle fait appel au droit commun. C'est une société. Il se trouve que son actionnaire principal est une banque, mais cela ne change pas grand-chose.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Du coup, cela doit permettre d'avoir un emprunt à des taux préférentiels, dans la mesure où nous donnons notre garantie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord pour le faire, mais c'est tout de même surprenant. De plus, je ne veux pas jouer les empêcheurs de tourner en rond, mais quel montant garantissons-nous ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Nous avons garanti le montant total de 5,7 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Je trouve cela surprenant. N'avions-nous pas réagi à ce moment-là ?

M. BAULIEU.- Même si nous réagissons et que nous nous interrogeons, nous n'avons pas de motif.

M. LE PRÉSIDENT.- Si, nous en avons. Pour une maison pour personnes handicapées, nous pourrions demander à ce que le Département garantisse la moitié.

M. BAULIEU.- C'est le cas, puisque c'est la règle. Nous ne garantissons jamais tout.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, on dit que l'on a garanti la totalité.

M. BAULIEU.- Oui, sur ce que nous garantissons habituellement, mais nous ne garantissons jamais la totalité. Nous sommes toujours en partenariat avec le Département dans nos garanties.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais être sûr de ce à quoi cela correspond. Je pense que c'est peut-être la maison pour les APF, en bout de Planoise, sur la route d'Avanne. Je voudrais également être sûr que le Département nous garantisse la moitié. Autrement, je suis d'accord là-dessus.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Si tout le monde est d'accord, nous continuons.

Rapport n° I.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence habitat (septembre 2013)

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il vous est proposé ici deux garanties d'emprunt en faveur de Habitat 25. Vous avez les caractéristiques des logements. Il y a une acquisition de 6 logements et une réhabilitation de 11 logements. Les ratios prudentiels sont respectés, tout comme le règlement. Nous ne passons pas de provision, puisqu'il s'agit d'un organisme avec des capitaux publics. Pour la première fois, nous avons ici un rapport avec une nouvelle méthode de circulation des documents. Vous avez pu remarquer, par exemple en page 17, que le document est simplifié, tout comme les annexes. Il est simplement dit que nous accordons notre garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, avec le contrat joint en annexe et consultable sur la plateforme dématérialisée de la CAGB. Ceci simplifie notre propre document, simplifie et raccourcit également la procédure pour que cette garantie d'emprunt soit active. Sommes-nous d'accord sur ce rapport ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes d'accord.

Rapport n° I.1.3 - Convention de groupement de commandes -
Acquisition de logiciels pour la dématérialisation des documents et des procédures administratives

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Ce rapport se situe en page 23. Il s'agit d'une convention entre la Ville de Besançon, la CAGB, le Département du Doubs et la Région Franche-Comté. Ce groupement de commandes regroupe ces 4 collectivités, ce qui permettra de réduire les coûts, de mutualiser les outils à destination des élus, d'avoir un même outil pour les élus des 4 collectivités, donc d'éviter qu'un même élu dans plusieurs collectivités ait plusieurs outils. Vous avez également le calendrier prévisionnel de la mise en place au bas de la page 23.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Rapport n° I.1.4 - Convention constitutive de groupement de commandes
entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour la location de matériels événementiels

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il s'agit d'une convention de groupement de commandes pour deux marchés. L'un est un marché à bon de commandes pour la location des stands, chapiteaux et mobiliers événementiels, et l'autre, un accord-cadre pour la location de sonorisation et de casques audioguidés.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° I.1.5 - Attribution d'une subvention à l'association « Vaincre la mucoviscidose »

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Cette subvention s'élève à 300 €. En effet, nous avons été sollicités par Paul FONTAINE qui développe une action de sensibilisation du grand public au sujet de cette maladie.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n° I.1.6 - Attribution d'une subvention à l'Amicale à la mémoire du groupe de résistance Guy Mocquet

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- À l'heure actuelle, il y a le monument de Valmy en mémoire des 20 martyrs de ce groupe de résistance fusillés. Ici, il est proposé une stèle complémentaire à la mémoire de l'ensemble du groupe, c'est-à-dire des 31 résistants de ce groupe. Nous proposons une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté. C'est le groupe Guy Mocquet, dont on connaît bien le rôle important joué pendant la résistance. Je crois qu'il faut le faire.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Ressources humaines

Rapport n° 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

M. BAULIEU.- Vous noterez que ce rapport est décisionnel. Il devrait être « orange », vous pouvez le noter. Il s'agit de pourvoir des postes qui, pour un motif ou un autre, ont été rendus vacants, et pour lesquels les recrutements conduisent à proposer le recrutement de personnes non statutaires. Il en va ainsi pour :

- un poste de Technicien Optimisation et Logistique à la Direction Gestion des Déchets suite à une mutation ;
- un poste de Technicien Sécurité Informatique au Département TIC suite à un départ à la retraite. Il s'agit d'un poste de catégorie B ;
- un poste de Responsable Assistance et Maintenance Informatique au Département TIC, suite à une mutation. Ce poste de catégorie A d'attaché ou d'ingénieur est donc vacant ;
- un poste de Contrôleur Qualité à la Direction Transports, qui a été créé par délibération du 16 mai 2013. Dans le recrutement pour ce poste de catégorie B, il est proposé de recruter une personne non statutaire ;
- un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique pour la Formation musicale au CRR, poste dont le calibrage a été modifié pour le ramener en catégorie B. La personne recrutée n'est ni titulaire ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude.

Pour tous ces postes, il vous est proposé d'accepter cette démarche de contractualisation. Vous avez les différentes caractéristiques des contrats en cause.

Mme PRESSE.- N'y avait-il pas un poste de maintenance du SYBERT ?

M. BAULIEU.- Il est dans le rapport suivant. C'est une création, ce sera un avis du Bureau en vue du rapport au Conseil. Dès que nous aurons décidé celui-là, nous attaquerons l'autre. S'il n'y a pas d'autres observations sur ce rapport, nous passons au rapport suivant.

Examen des rapports de la Commission n°01 (RH) qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements (subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Ce rapport est décisionnel. Il s'agit de travaux pour économie d'énergie aux propriétaires occupants. Cela concerne 5 logements. Le total des subventions de la Communauté d'Agglo s'élève à 18 810 €, pour un montant total de travaux de 196 969 €. Je voudrais simplement ici faire une remarque. Si l'on regarde le projet chez Monsieur et Madame HOCINE, pour 28 711 € de travaux, ils ont obtenu :

- 7 350 € de la Communauté d'Agglo ;
- 13 500 € de l'ANAH ;
- 500 € du Conseil Général ;
- 628 € de la Région.

Le total des subventions s'élève à 21 978 €, soit plus de 70 % du montant total des travaux. Je voulais souligner par là l'importance des différentes subventions qui peuvent être accordées dans le cadre des travaux sur les économies d'énergie.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce toujours le cas, ou est-ce un cas exceptionnel ?

M. STEPOURJINE.- C'est maintenant souvent le cas.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudrait peut-être en faire un peu plus.

M. STEPOURJINE.- C'est prévu, ne vous faites pas de souci. Nous avons prévu d'en faire 100 cette année. Si nous les faisons, nous sommes très heureux.

M. LE PRÉSIDENT.- La question est : n'est-ce pas de trop ?

M. STEPOURJINE.- Non, parce que nous nous adressons à des publics dont les ressources sont faibles. S'il n'y avait pas cela, les travaux ne se feraient pas. Je ne voulais pas le souligner pour dire que nous donnons trop de subventions, mais au contraire, pour souligner que nous pouvons ainsi faire des travaux importants pour les personnes en grande difficulté, avec beaucoup de subventions.

M. BAULIEU.- Il ne faut pas s'étonner que quelques-uns s'interrogent. Quel est l'âge de la personne bénéficiaire ?

M. STEPOURJINE.- Je ne peux pas te dire, je sais qu'ils sont mariés.

M. BAULIEU.- Au fond, dans ces démarches, nous savons que nous contribuons à accroître le patrimoine des intéressés. Ce n'est donc pas tout à fait neutre, et il n'est pas étonnant qu'autour de cette table, certains s'interrogent.

M. STEPOURJINE.- Je voulais le souligner, parce que c'est important. Ceci dit, cela fait des niveaux de subvention par an à 24 000 € et il s'agit d'un couple de personnes.

M. HUOT.- Il y a eu une harmonisation des seuils. En ressent-on déjà l'effet ?

M. STEPOURJINE.- On ne le ressent pas encore pour ce dossier.

Les travaux pour les propriétaires bailleurs concernent 4 logements conventionnés. Le montant total des subventions s'élève à 24 561 €, pour un total des travaux de 377 212 €.

Les travaux pour maintien à domicile concernent 2 logements. Le montant total des subventions s'élève à 4 673 €, pour un total des travaux de 14 955 €.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'opposition, nous passons au rapport suivant.

Rapport n°7.2 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage
--

M. STEPOURJINE.- Ce rapport se trouve en page 101. Les montants des subventions sollicitées sont de 4 000 € par l'association Gadje et de 4 000 € pour l'ASET (association pour la scolarisation des enfants tsiganes), dont nous avons notamment financé le bus.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, le rapport est adopté.

Rapport n°7.7 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour l'élaboration d'un Plan Stratégique Local Global
--

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport décisionnel ne sera pas présenté au Conseil de Communauté. Vous savez que la Ville a commencé à démarrer un travail pour présenter sa candidature au niveau du contrat de Ville. Vous savez aussi que les contrats de Ville vont être portés par les Agglomérations. Dans ce cadre, le Grand Besançon participe au financement du programme d'études préalables. Il faut faire des études pour inscrire les quartiers prioritaires qui seront essentiellement, voire totalement, sur Besançon. J'ai cru comprendre que même sur les dernières cartes de l'INSEE, apparemment, Novillars ne serait pas pris en compte. On demande donc simplement une mise en commun dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et l'intercommunalité. On peut remarquer que le montant de ces études est important. J'ai donc demandé si c'était justifié. Il m'a été répondu que ces études étaient très importantes, et qu'elles étaient nécessaires si l'on voulait demain recevoir les subventions qui nous seraient attribuées. Toutefois, c'est un montant important, et je tenais à le signaler. S'il n'y a pas de remarque, nous passons au rapport suivant.

Examen des rapports de la Commission n°07 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Zone des Portes de Vesoul -
Acquisition d'un bien 112 rue de Vesoul à Besançon

Rapport n°3.2 – Zone des Portes de Vesoul -
Acquisition d'un bien 5 chemin des Gravier Blancs à Besançon

Les rapports n°3.1 et 3.2 sont traités conjointement.

M. FELT.- Pour ces deux rapports, il s'agit de procéder à la rétrocession de biens immobiliers portés par l'Établissement Public Foncier chemin des Gravier Blancs et rue de Vesoul. Les montants majorés des frais d'acte et de portage sont indiqués dans le cartouche.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, ces rapports sont validés.

Rapport n°3.3 - Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne et Franche-Comté (PGI) -
Participation financière à la journée du 2 octobre 2013

M. FELT.- Ce rapport se trouve en page 41. Il s'agit d'une subvention au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne et Franche-Comté qui organise chaque année une journée dédiée à l'innovation sur le champ des seniors. Cet événement aura lieu à Besançon le 2 octobre prochain. Nous vous proposons d'apporter une subvention de 2 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Étant Président de ce PGI, je ne participe pas au vote. Ce PGI est interrégional, nous travaillons avec la Bourgogne et le siège est à Besançon. Je vous remercie.

Rapport n°3.4 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence -
Organisation d'un séminaire scientifique par l'Institut FEMTO-ST

M. FELT.- Ce rapport en page 43 concerne l'organisation d'un séminaire par FEMTO-ST, séminaire qui a réuni 150 chercheurs à Besançon. Nous proposons une subvention à hauteur de 4 000 €. Il faut souligner que le séminaire a déjà eu lieu. Nous avons été pris de court par les demandes, l'État ayant un peu tardé dans cette affaire. Il s'agit donc d'une régularisation.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a eu beaucoup de monde à ce séminaire.

M. FELT.- Tout à fait, ce séminaire a eu beaucoup de succès.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons simplement régulariser.

M. FELT.- Il est nécessaire de le souligner.

M. DEMESMAY.- Nous avons donné 40 %.

M. FELT.- C'est vrai. Cela a été une réussite et nous sommes fiers d'y avoir contribué.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est vrai que proportionnellement, les 40 % sont un peu élevés par rapport au montant. Cela dit, il est important aussi que dans la communauté des chercheurs, nous montrions bien que la CAGB est impliquée. Sur le fond, je suis d'accord avec ce que dit notre ami Roland. Ceci dit, il y a une petite opération de com' de l'Agglo par rapport à tout cela.

Rapport n°3.5 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellences -
Aide à l'Incubateur de Franche-Comté pour la valorisation de projets innovants

M. FELT.- Le rapport se trouve en page 45. Vous avez ici le bilan de l'année 2012. Je vous propose de reconduire l'aide pour l'année 2013 avec le programme. Il y a un effectif de 3 personnes. Le dispositif de poste « Incubation » est important, parce qu'il comprend surtout des frais de propriété intellectuelle relativement onéreux. De plus, le plus important concerne la communication et les réseaux, où il s'agit pour l'Incubateur d'être présent et surtout visible. Nous vous proposons de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 10 000 €, comme l'année précédente.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais souligner que depuis la création, lorsque nous avons fait Témis Innovation, 59 entreprises sont passées, dont 45 sont encore en vie, avec 250 emplois créés. Cela fait partie des succès que nous ne soulignons pas assez, d'autant plus que ce sont des secteurs de pointe. Donc, c'est très bien.

**Examen des rapports des Commissions n°03, 08, 09, 02, 04 et 05
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**